

informations correspondance ouvrières

Regroupement Inter Entreprise

SOMMAIRE

DANS LE MONDE	p I
Grande Bretagne ,Hollande	
NOTES DE LECTURE	p 5
La révolte paysanne (Meynaud)	
LES SYNDICATS	p 7
Tract CFEC, les syndicats dans l'Etat	
CORRESPONDANCE	p II
Lettre d'un délégué syndical Renault	
Positions d'ICG sur les syndicats	
Lettre d'Algérie	
(exposition d'Alger sur l'auto gestion industrielle)	
PUBLICATIONS	p I9

LE NUMÉRO

mensuel

0,50 F

NUMERO 29

MAI 1964

C.I.L.O. (Commission Internationale de Liaison Ouvrière)
(Yvernal 16 Rue du Commerce Paris 15eme) n° 28 -mars 64
Lettre de France -Tunisie, un régime de liberté surveillée -Notes russes-
Le conflit sino soviétique - Révol. la crise du parti communiste- La démoc-
ratie tchugavonne au carrefour - Notes bibliographiques .

LE MELLETTAN "Bulletin publié pour aider les militants qui travaillent à la construction
d'un parti ouvrier révolutionnaire " (encore un) mai 64 Calves ,82 ,Bd de
Port Royal Paris 5eme -Il s'agit de la "gauche ouvrière " du P S U ,qui ,
selon une formule voisine de Voix ouvrière publie des bulletins d'entreprise
animés par des militants EsU, sous l'étiquette connue "L'étincelle"- Discus-
sions politiques et syndicales- Polémique avec Voix Ouvrière sur l'action
dans le CCF .

INFORMATIONS OUVRIÈRES (trotzkyste - A Cardinaf 43 Rue Biancouet -Paris 14eme) est le
même type de bulletin que le précédent au que V O orienté vers la constitu-
tion d'une "avant garde ouvrière révolutionnaire" ,se palçant sur une "base
d'agitation " et de polémiques politiques et syndicales.

SOCIALISME OU BARRABIE (organe de critique et d'orientation révolutionnaire) n° 36
avril -Juin 64 - 16 Rue Henri Bequignon Paris . 15eme
Maoïsme et théorie révolutionnaire -Les jeunes et le yé-yé -Impressions du
Brésil -La vie dans le Palais de cristal - A propos de l'opposition ouvrière
Livres -Correspondance .

Toujours jeunes (Bulletins d'anciens ajistes)(Péru 194 Rue Maurice Jouaud-Rézé- L A)
n°5 - Avril 64 -Polémiques autour des exclusions de la F.U.A.J.

CAHIERS DE L'HUMANISME LIBERTAIRE (d'études sociologiques) Oubé -21 Rue des Mathurins
Bièvres - B et C - Mars-Avril 64 n°100 . Sur l'Europe unie - l'homme et le
social - La grève des médecins belges - Le marxisme et ses erreurs - Bataille
de notes dur l'Etat - Du mysticisme à l'objectivité- Réflexions sur la libé-
ration des esprits - Spoliation de l'Espagne par l'Eglise .

JEUNES LIBERTAIRES (liaison et discussion - Nicole Moine -Poste restante Paris 103)
Anarchie et marxisme (discussion)-L'hypothèse bio-cybernétique - l'assassi-
nat logique .

ACTION LIBERTAIRE (organe de La Fédération Internationale des Jeunes Libertaires)
avril 64

LA PROCHAINE RÉUNION DES CAMARADES DE PARIS AURA LIEU LE
SAMEDI 30 MAI À 15 HEURES

(lieu habituel)

(Les camarades non prévenus qui désirent y assister peuvent
nous demander d'autres précisions) Une partie de la réunion
sera consacrée à la discussion avec un camarade délégué chez
Renault ,dont nous publions la lettre par ailleurs)

dans le monde

Le capitalisme anglais et les grèves sauvages:

GRANDE BRETAGNE: Nous avons déjà souligné à différentes reprises l'ampleur des grèves sauvages (grèves non soutenues, non autorisées par le syndicat) et les efforts des dirigeants, d'entreprise, gouvernementaux et syndicaux, pour y mettre fin. Jusqu'à présent ces tentatives convergentes de reprise en mains du mouvement ouvrier pour l'intégrer dans le cadre de la société capitaliste moderne, n'ont guère réussi. L'article qui va suivre montre que les échecs antérieurs n'ont pas découragé les dirigeants. Ces questions sont au centre même de notre société d'exploitation: la machine capitaliste ne peut tourner sans une "participation ouvrière", mais dans l'entreprise moderne, les structures sont telles que les dirigeants nient tout pouvoir de décision aux travailleurs (au nom de "l'autorité") et qu'ils sont amenés à régler (sans discussion) les moindres détails du travail, du comportement devant le travail, à faire de l'homme une machine. Précisément, les grèves sauvages éclatent sur des questions en apparence insignifiantes (l'heure du thé, le déplacement d'un ouvrier, une réflexion de travers, etc..) dans des secteurs vitaux d'une usine, là où précisément les dirigeants essaient de régler tout le plus minutieusement pour que ça tourne rond. Et une grève de quelques ouvriers bloque toute une usine. Le problème de la gestion ouvrière se trouve posé implicitement dans ce type de conflit. Les dirigeants essaient de trouver les formes de domination totale des travailleurs qui leur échappent à mesure que ces formes s'élaborent et se précèdent. Ce qui ne signifie pas que les travailleurs soient conscients de la nature et de l'importance des luttes qu'ils mènent ainsi: ils se battent tout simplement pour eux, pour ce qui, à leurs yeux, est important et qui paraît futile à ceux qui ont de "grandes idées". Le résultat est pourtant qu'ils mettent ainsi en cause tout l'édifice social.

Du "Financial Time" 26/3/64:

"L'idée du Ministre du Travail d'équipes volantes, pour étudier les grèves sauvages les plus caractéristiques ne sera pas acceptée par les syndicats au moins dans sa forme présente. C'est le point de vue du secrétaire général des Trade Unions, George Woodcock. Il pense que chaque syndicat s'opposera d'instinct à la suggestion ministérielle parce qu'elle impliquerait une forme de reconnaissance des "délégués non officiels de grèves sauvages". Une telle reconnaissance serait la mort des 10 commandements du mouvement syndical.

"Le ministre proposait d'abord que les équipes volantes -trois hommes- auraient le pouvoir d'enquêter sur les grèves sur le point d'éclater, à la requête de presque n'importe qui.

"Cela fut sévèrement critiqué par les dirigeants syndicaux comme extravagant. Ils croyaient entre autres choses que les shop-stewards (délégués d'atelier) seraient d'autant plus encouragés à mener des actions revendicatives dans l'espoir qu'un comité vienne faire une enquête.

"Le ministre modifie alors son projet. Des équipes indépendantes de trois membres (un représentant des patrons, un des syndicats et un du gouvernement) étudieront les grèves actuelles. Il est proposé que si le ministre décide une enquête, l'équipe la commencera le troisième jour de la grève. Elle cherchera à établir les causes et circonstances de la grève et le 4^e jour déposera son rapport sans conclusion".

(Les syndicats ne sont toujours pas d'accord et cherchent à s'opposer à un dialogue direct entre shop-stewards, patronat et gouvernement, c'est-à-dire à préserver le pouvoir de l'organisation syndicale. Le réalisme patronal conduit les dirigeants à chercher à traiter avec les shop-stewards. Une telle attitude de fait signifie l'élimination du syndicat comme intermédiaire et à la longue la légalisation du mouvement shop-stewards; en fait une transformation des structures d'encadrement des travailleurs).

Du "Financial Time " 27/4/64:

500 nouveaux ouvriers ont été mis à pied à Birmingham dans une usine de la BMC, où dure depuis deux semaines une grève sauvage: 1000 ouvriers des chaînes de montage et de la tôlerie sont en grève contre 19 membres du Syndicat T.G.W.U. (un des syndicats de l'automobile), transférés il y a six mois d'un autre département dans celui où ils travaillent. Les ouvriers de la chaîne demandent que les nouveaux venus soient renvoyés aux presses d'où ils viennent mais le syndicat T.G.W.U. qui soutient ses 19 membres prétend que cela entraînerait une réduction d'horaire et qu'il serait obligé alors de déclencher une grève.

(de tels conflits sont fréquents en Grande-Bretagne où, malgré la confédération unique Trade-Union, les différents syndicats entrent en conflit pour préserver leurs positions respectives et leur pouvoir - ce qui entraîne une extrême confusion dans les luttes).

Révolte des marins -pêche-; d'un camarade hollandais;

HOLLANDE:

Le titre n'est pas de moi; c'est celui que donnait à cette grève un grand quotidien "indépendant de gauche" (bourgeoisie radicale) et exprimant des idées soit disant "progressistes"; plus ou moins travaillistes. Dans un article sur les causes du mécontentement qui provoquèrent, courant janvier, une grève dans le port de pêche de Scheveningen (près de La Haye), ce journal parlait ainsi de révolte, en expliquant à ses lecteurs l'atmosphère et le climat social des événements.

A ce moment, toute la flotte de chalutiers du port était immobilisée les bateaux étaient amarrés le long des quais entièrement déserts, équipages à terre, sous la seule surveillance de quelques capitaines restés à bord et des gendarmes qui de jour en jour étaient plus actifs. Depuis longtemps, la flotte aurait dû gagner la haute mer. Mais les pêcheurs avaient refusé de s'embarquer. Ils ne voulaient plus travailler sous le système de participation tel qu'il existait, système qui était à peine modifié par les changements prévus lors des pourparlers engagés la veille du jour officiel du départ, entre les grands syndicats et les armateurs.

L'ancienne convention collective avait expiré au début janvier et un nouveau contrat avait été préparé et signé par les syndicats. On peut laisser de côté les modifications apportées par ce nouveau contrat car, pour les pêcheurs, il ne s'agissait plus de telle ou telle amélioration, mais du principe qu'ils n'avaient assez de voir leur paie dépendre des conditions de la pêche, ce qui, lors des mauvaises pêches, ne laissait que la pauvreté pour leur famille.

Depuis toujours, ils touchaient un salaire de base assez réduit et en plus, un pourcentage sur la vente du poisson. Les syndicats revendiquaient seulement une augmentation de ce pourcentage; les pêcheurs demandaient, eux, un changement

radical, de manière à recevoir, quelles que soient les fluctuations de la pêche, un salaire garanti normal (indépendant du marché du poisson et des intempéries).

Dans le journal cité, un envoyé spécial donnait la parole aux marins et dépeignait la misère à laquelle ce système de rémunération les acculait. De simples matelots, des seconds, des mécaniciens et même quelques capitaines s'indignaient de leurs conditions de vie. Et même, il était cité un jeune capitaine déclarant qu'il comprenait très bien le désespoir qui était à la base de la "grève sauvage" et spontanée que les marins du port avaient entamée.

"Lutte sauvage et spontanée"? C'est avec une certaine réserve que je me sers de cette expression. Les grands syndicats venaient de signer une convention qui ne changeait presque rien au système antérieur et avaient montré vis à vis de la grève, dès le début, leur hostilité habituelle. Les patrons auraient été prêts à donner, dans une certaine mesure, satisfaction aux revendications des équipages. Mais les syndicats étaient résolument contre tout bouleversement du "système" parce que les modifications exigées ne correspondaient pas à la politique officielle des salaires du gouvernement dont eux aussi portaient un peu la responsabilité. Alors, les grands syndicats, soit travaillistes, soit chrétiens, montraient au départ, publiquement leur hostilité. Mais il y a en Hollande un petit syndicat indépendant né dans une période de lutte qui a suivi directement la fin de la guerre, un syndicat non engagé dans la politique gouvernementale, non reconnu par le patronat et influencé très profondément par les traditions et les idées du "syndicalisme révolutionnaire", et qui se plaça tout de suite aux côtés des travailleurs. C'était l'O.V.B. qui dès sa naissance dans le climat de lutte d'une grève des dockers du port de Rotterdam, fit sa propagande sur le thème d'une "lutte nouvelle" et "d'autres formes d'organisation", sans exprimer par cette formule une position précise vis à vis de la propre lutte du prolétariat de nos jours. Les chefs de ce petit syndicat autonome sont, on ne peut le nier, d'un autre type que les bureaucrates des grands syndicats officiels. Plus proches des ouvriers, touchant des salaires qui ne se distinguent guère des salaires ouvriers, avec des souvenirs très vivants des époques révolutionnaires du passé, avec le profond désir de se comporter comme une honnête avant-garde ouvrière, on pourrait les caractériser comme des "hommes de bonne volonté" à qui l'idée ne viendrait jamais de "trahir" ou de jouer un double jeu, ou de ruser. Cet état de choses, une fois connu, les expériences, les mésaventures de ce petit syndicat sont des plus intéressantes.

Au moment même où les équipages des bateaux de pêche refusaient d'embarquer et où la flotte restait dans le port de Scheveningen, l'O.V.B. se mit à la tête des grévistes. Pour lui c'était la chose la plus naturelle, parce que justement dans ce port, la plupart des marins sont organisés à l'O.V.B. Après quelques luttes dans un passé récent, l'influence des grands syndicats, travaillistes et chrétiens, qui ont des membres dans d'autres ports de pêche du pays, ont perdu toute influence à Scheveningen.

Comme nous l'avons déjà dit, l'O.V.B. n'est pas reconnu, n'est pas "syndicat officiel". Voilà pourquoi les patrons refusèrent d'entrer en pourparlers avec lui. Bien que sachant ce qui se passait dans les milieux des marins, les patrons se déclarèrent prêts à envisager, en collaboration avec les représentants des grands syndicats, un autre système de participation, ce que ces derniers refusèrent pour les raisons déjà annoncées: parce que ce serait en contradiction avec les principes de la politique des salaires. Alors la lutte continua; le comité de grève formé des membres de l'O.V.B. et même des officiels de cette organisation (ce qui pourrait être une raison de nier le caractère spontané de la grève, problème auquel nous répondrons tout à l'heure), exprimait sa fermeté et sa volonté ferme de refuser toute forme de compromis.

Placés dans une telle situation, les patrons en appelèrent aux juges. Ils entamèrent un procès contre le comité de grève d'abord, puis contre l'O.V.B. en demandant au Président du Tribunal de La Haye, de déclarer la grève illégale, de regarder les grévistes comme des "malfaiteurs", et en exigeant la reprise du travail sous la menace d'avoir à payer une certaine somme si cet appel n'était pas obéi.

A ce moment là se produisit quelque chose d'assez intéressant: l'OVB déclarait publiquement qu'il n'était pas du tout question de grève. La flotte disait on pouvait partir si les patrons, comme l'avaient fait quelques capitaines individuels (qu'on avait laissé partir) voulaient seulement signer un contrat qui garantirait un certain minimum de salaire. Bien sûr cette formule "pas de grève" n'avait qu'un caractère formel. Les pêcheurs eux-mêmes continuaient de parler, comme avant, de "leur grève". Quoi qu'il en soit, le président du tribunal n'hésita pas une seconde à condamner le comité de grève et l'OVB dans le sens voulu par les patrons. A partir de ce moment, des divergences apparurent entre l'attitude de l'OVB et les grévistes, divergences qui étaient restées invisibles au début. (voilà pourquoi il y avait au début, autant de raisons de parler d'une grève autonome que d'une grève de l'OVB).

Comme organisation qui avait quelque chose à perdre qui mettait, si elle n'obéissait pas aux ordres du juge, son existence même dans la balance, l'OVB était forcé de s'abstenir de toute participation à la lutte. Comme l'avait demandé le Président, il proclama la fin de la grève et la reprise du travail, il élimina le comité de grève et il poussa même jusqu'à déclarer que la caisse du syndicat n'était plus à la disposition des grévistes. Il faisait cela en protestant. Il ridiculisait un jugement qui l'obligeait à terminer une grève qu'il n'avait jamais proclamée (ce qui formellement était parfaitement juste) et il exprimait son dépit d'être contraint à une telle attitude qui ne correspondait pas du tout à ses sentiments.

La grève elle-même... elle continua. Les ouvriers marins qui n'avaient rien à perdre (que leurs chaînes comme le disait déjà le Manifeste Communiste), qui étaient "intouchables", que la justice ne pouvait attaquer, poursuivaient la lutte comme si le jugement n'existait pas...

Voilà quelque chose de remarquable et d'instructif. Instructif pour ceux qui persistent à croire qu'une organisation soit syndicale, soit de l'avant-garde peut toujours développer plus de force qu'une action spontanée. Contre l'attaque juridique du patronat, l'OVB se trouvait sans défense; les ouvriers au contraire par leur position ouvrière pouvaient y résister.

Même une organisation ouvrière d'hommes de bonne volonté, avec des traditions révolutionnaires, qui prend vis à vis de l'ordre capitaliste une position assez oppositionnelle, succombe involontairement aux lois auxquelles doit obéir toute organisation qui joue un certain rôle dans la société. Les prolétaires seuls ne sont pas exposés à l'influence de cette loi; ils peuvent suivre leur propre chemin, quelqu'il soit. Dans le cas qui fait ici l'objet de nos réflexions, ils ont suivi leur propre chemin. Un nouveau comité de grève fut choisi et la grève continua encore trois semaines? Elle se termina le jour où les patrons signèrent des accords qui pratiquement donnaient satisfaction aux pêcheurs, car le salaire garanti fut le morceau de résistance des nouveaux contrats. Ceux-ci une fois signés, la flotte prit le large. Ces nouveaux contrats furent signés entre le patronat et l'O.V.B.

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. Les grands syndicats n'étaient pas contents et déposèrent une plainte au Conseil Economique de l'Etat en soutenant que les contrats signés n'avaient aucune valeur parce qu'ils étaient en contradiction avec la tendance générale de la politique gouvernementale. Où cela mènera, ce n'est pas encore connu parce que l'enquête officielle sur ce point est actuellement en cours.